



L huissier ne veut pas prendre mes justificatifs

Par **mpsm**, le **02/09/2015** à **18:22**

j ai perdu un procès alors que j avais déjà réglé les sommes demandées (preuve a l appui) et ai été condamnée a payer une pension alimentaire alors que je ne n ai pas les moyens. au lieu de faire appel de cette décision, mon avocate m a dit d écrire au juge des affaires familiales (fait en RAR en février et sans réponse a ce jour) pour demander l annulation de la pension avec effet rétroactif.

j ai reçu un commandement aux fins de saisie vente pour ces deux cas. je me suis déplacée chez l huissier pour lui apporter les preuves des pensions déjà versées et la copie de la lettre de recours au JAf. Ce dernier refuse de prendre les justificatifs et me demande par courrier de lui verser la totalité de la somme ainsi que les intérêts. quels recours puis je avoir ??

URGENT+++++ svp

merci d avance